

TÉMOIGNAGES

VENDREDI le 8 mai 1964

Le PRÉSIDENT: A l'ordre: Nous sommes en nombre. Le secrétaire du comité pourrait-il faire la lecture du rapport du sous-comité directeur.

(Voir les procès-verbaux du 8 mai.)

Le PRÉSIDENT: Je devrais peut-être ajouter un mot d'explication sur ce rapport du sous-comité directeur. J'ai fait mention au comité directeur du désir qu'avait peut-être le comité de m'appeler comme témoin, et il a été suggéré par un des membres du sous-comité directeur qu'il ne me serait pas nécessaire de quitter mon fauteuil à moins que je ne sois appelé à témoigner ou que je ne sois en train de témoigner. Personnellement j'ai préféré ne pas m'engager d'avantage dans cette question car non seulement justice doit-elle être faite mais encore faut-il que justice paraisse avoir été faite.

Je serais reconnaissant au comité s'il adoptait le rapport du sous-comité directeur et s'il désignait un président provisoire ou suppléant pendant que cette question est mise à l'étude.

Le comité est-il en faveur de l'adoption du rapport du sous-comité directeur?

M. DROUIN: Je propose l'adoption du rapport.

M. LESSARD (*Saint-Henri*): J'appuie la proposition.

Le PRÉSIDENT: Tous ceux qui sont en faveur veuillez le signaler de la façon habituelle.

M. PIGEON: Monsieur le président, vous avez fait connaître votre désir de céder votre place à un autre président. Cela signifierait-il que vous admettez que vous êtes en faute, ou quelque chose de la sorte?

Le PRÉSIDENT: Je devrais peut-être, pour ma propre défense, signaler aux membres de ce comité que je ne me considère aucunement en faute.

M. FRANCIS: Monsieur le président, je ne crois pas que vous ayez à répondre à une telle question.

Le PRÉSIDENT: Tous ceux qui sont en faveur de l'adoption du sous-comité directeur, veuillez, s'il vous plait, le signaler de la façon habituelle. Tous ceux qui sont contre?

La proposition est adoptée.

Je déclare la motion adoptée.

Je passe maintenant à la motion visant l'élection d'un président suppléant.

M. GRÉGOIRE: Monsieur le président, je crois que l'homme tout désigné pour remplir cette fonction de président suppléant est le vice-président, M. Dubé. Il a été élu vice-président pour remplacer le président si l'occasion se présentait. C'est pourquoi je propose le nom de M. Dubé.

M. DUBÉ: (en français)

INTERPRÉTATION: (L'interprète n'a pu saisir les paroles de M. Dubé).

M. DUBÉ: J'aimerais désigner M. Larry Pennell à cette fonction. M. Pennell a rempli cette fonction l'année dernière alors que ce comité s'était réuni au sujet d'une question très épineuse impliquant indirectement un autre membre de la Chambre des communes, et il s'acquitta de sa tâche de façon